

CR Rencontre Associations / SNTR – mercredi 2 mars 2011 au SNTR

Les 10 associations suivantes étaient présentes à la rencontre lancée par le SNTR sur la proposition de nouvelle Convention Collective Cinéma dite « API » :

ACFDA (*Casting Figuration*) ADC (*Chefs Décorateurs*) AFAR (*Assistants Réalisateurs*) AFC (*Chefs Opérateurs*) AFCF (*Cadreurs*) AFR (*Régisseurs*) AFSI (*Ingénieurs du Son*) ARDA (*Directeurs de Casting*) ARC (*Repéreurs*) LSA (*Marie-Flo Roncayolo et Valérie Chorenslup*) –Excusés : LMA (*Monteurs*)

En introduction, Laurent Blois, secrétaire général du SNTR-CGT, présente l'historique du dossier et l'état d'avancement de la négociation (voir nos différents CR sur le sujet dans l'Espace membres de notre site).

Puis le débat se déroule d'une manière très ouverte, toutes les réflexions et toutes les positions s'exprimant très librement et les points cruciaux de la proposition étant longuement traités.

Le cas des films sous-financés :

Proposition API : un système d'intéressement pour les films < 2 M euros, avec tout le monde payé au tarif correspondant au salaire le plus bas de l'équipe (soit celui de l'habilleuse).

Ce à quoi certains dans la salle rétorquent qu'il ne doit y avoir aucune dérogation, quitte à ce que ces films ne se fassent pas.

Position SNTR : d'abord, opposition à tout système de « participation » ou « intéressement », qui de plus est illégal en tant que salaire différé. Et il ne faut pas rêver, ces films se feront... Et il faut qu'ils se fassent (dans le cas contraire : frein à la création et baisse d'emplois). Donc il faut envisager un système de dérogation encadrée. Attention à la proposition de « seuil » qui favorisera les « magouillages » de budgets... Le SNTR prône donc la mise en place d'une commission de dérogation, composée des représentants des syndicats d'employeurs et d'employés, sous l'égide du CNC, travaillant en totale transparence, avec toutes les données en main (dont les cachets de comédiens...). 30 à 40 films par an pourraient en « profiter » (ce qui correspond à peu près au pourcentage de films sous-financés actuellement...), les bas salaires ne devant pas être concernés par les dérogations.

Ce contre quoi des voix s'élèvent pour douter de l'efficacité d'une telle commission.

Réponse SNTR : Elle pourrait être mise en place de manière expérimentale pour une durée de 5 ans par exemple... Mais de fait la préférence du SNTR serait la constitution d'un fonds de financement par les pouvoirs publics, sorte de « fonds de soutien à la diversité culturelle »... mais l'idée est rejetée par ceux-ci.

Les propositions salariales :

Proposition API : maintien de la base des 39 h mais avec système d'heures « d'équivalence ».

Position SNTR : cette proposition est la mieux disante en termes de salaires par rapport à toutes les propositions précédentes. Mais la notions d'heures d'équivalence est peut-être encore plus difficile à admettre que celle des forfaits, et c'est une notion fragile juridiquement. Ceci dit, il ne faut pas rêver : les taux de majoration anciens ne pourront pas être conservés. Alors ne faut-il pas se battre au moins pour que toutes les heures travaillées soient déclarées (d'où la proposition du « décompte d'heures » par chaque technicien), même si elles sont moins payées ?

Ce à quoi certains dans la salle rétorquent qu'à certains postes il est irréaliste d'envisager de décompter toutes les heures réellement travaillées... De plus, si elles sont déclarées mais accompagnées d'une baisse de salaire, cela revient à baisser le taux horaire et représente un danger pour le salaire perçu sur un emploi postérieur de moins longue durée...

La semaine de 60h et les semaines de 6 jours :

Proposition API : possibilité offerte de travailler 60 h par semaine et que les semaines soient de 6 jours, province et Paris.

Position SNTR : refuse cela (sauf dans certains cas exceptionnels à encadrer) en vertu du Code du Travail et des risques en matière de sécurité. Et à retenir : les Assedic ne prennent en compte les heures qu'à concurrence de 48 par semaine, 10 par jour et 204 par mois.

En conclusion, le SNTR pense que les négociations avancent et il nous semble quant à nous que les syndicats sont près de signer. Toutefois, dans le cas où les partenaires sociaux n'arriveraient pas à un accord, deux situations pourraient se présenter : soit aucune convention pour le cinéma (maintien et aggravation de la déréglementation), soit élargissement au cinéma de la convention de l'audiovisuel.

Là-dessus la salle réagit en exprimant le besoin véritable d'une convention. Certains même ne sont pas hostiles à l'élargissement de celle de l'audiovisuel, qui, même si elle n'est pas toujours parfaitement respectée, a contribué à faire appliquer des conditions de travail correctes dans le secteur.

Le débat s'étant poursuivi jusqu'à 23 h passées, il ne restait plus assez de temps pour aborder les autres questions que nous avons soulignées dans notre étude. Nous retenons toutefois l'information que le SNTR serait d'accord pour faire figurer dans la convention les dispositions relatives à une reconnaissance des compétences professionnelles. Nous avons donc transmis notre étude au SNTR, qui retire un sentiment très positif de cette rencontre, et nous fera part sous peu de ses retours sur notre analyse. Parallèlement nous cherchons toujours, avec d'autres associations présentes ce soir, à rencontrer le SNTPT pour un débat du même type.